

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER	
M. Christophe BERTHIER		

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAUPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH) : Subvention 2013

Association de type loi 1901, le CDAH existe depuis 1950 avec pour objet de participer à l'amélioration de l'habitat ancien.

Outre les produits liés à son activité rémunérée de prestations de services (animation d'opérations programmées, réalisation de diagnostics techniques, assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance à la mise en location,...), ses missions reposent sur le conseil aux particuliers. Cette association constitue en cela un vecteur pour la diffusion des informations auprès du grand public concernant les enjeux en matière de rénovation, en particulier de rénovation thermique, et d'adaptation des logements.

Ainsi, au titre de ses missions d'intérêt général, le CDAH est bénéficiaire de subventions de fonctionnement émanant du Conseil Général (56 000 € pour 2013, montant identique à 2012) et du Grand Dijon.

Le CDAH compte 9 ETP et s'appuie sur un budget prévisionnel 2013 de 501 500 €.

Pour l'exercice 2013, le CDAH-PACT 21 sollicite de la Communauté d'agglomération une subvention de 15 800 €, correspondant au niveau 2012 de la subvention communautaire.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** au Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH)-PACT 21 – *4, rue de la Redoute BP 37610 - 21076 DIJON CEDEX* -, au titre de ses missions d'intérêt général, une subvention de 15 800 € pour l'exercice 2013, dont le mandatement interviendra en un seul versement au début du second semestre ;
- **de dire** que le montant correspondant à la dépense sera imputé sur les crédits du budget de l'exercice 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de cette décision.